

Article 1 – Organisation

La mairie de Delle, 1 place François Mitterrand 90100 Delle, organise un concours photo gratuit et sans obligation d'achat, accessible via le réseau social Instagram. Le concours est ouvert **du 16 mai au 7 juillet 2025. Les lots seront remis à l'occasion du Feu d'artifice le 13 juillet au stade des Fromentaux.**

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne résidant en France âgée d'au moins 15 ans à la date de participation.

✎ Les participants (c'est-à-dire les personnes qui soumettent la photo via le formulaire et indiquent leur nom) doivent impérativement être âgés de 15 ans minimum. Les participants mineurs (15 à 17 ans) doivent disposer de l'autorisation écrite de leurs représentants légaux, qui pourra être demandée à tout moment par les organisateurs.

✎ Les personnes apparaissant sur la photo peuvent être plus jeunes, à condition que leur représentant légal ait donné son autorisation pour la publication de leur image sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville de Delle.

Pour participer, chaque candidat doit impérativement :

1. Être abonné à la page de la Ville de Delle
2. Liker la publication Instagram annonçant le concours.
3. Taguer deux personnes en commentaire de cette publication.
4. Télécharger sa photo à l'aide du formulaire disponible sur le site internet de la Ville de Delle : <https://delle.fr/concours-photo/>.

Une seule participation par personne est autorisée. Une seule participation soit sur Instagram, soit sur Facebook.

Article 3 – Thème du concours

Le thème du concours est : 📷 « *Se photographier avec les lettres géantes "Delle" disposées vers la Halle des 5 Fontaines.* »

Les photos doivent être prises dans ce lieu, avec les lettres bien visibles. Toute photo ne respectant pas ce critère sera exclue du concours. Les clichés doivent également respecter les valeurs de la Ville de Delle et ne pas porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Article 4 – Autorisation et droits

En participant au concours, chaque participant accepte :

- Que sa photo puisse être publiée sur le site internet de la Ville de Delle et sur ses réseaux sociaux.
- Les termes du présent règlement.

Le participant garantit qu'il dispose de l'accord de toutes les personnes figurant sur la photo (ou de leurs représentants légaux pour les mineurs) pour que leur image soit utilisée dans le cadre de ce concours.

Article 5 – Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours sont traitées par la Ville de Delle uniquement aux fins de gestion du concours et de communication des résultats.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant la mairie à l'adresse suivante : Territoire d'énergie 90 1 avenue de la gare TGV La Jonxion 1 / Tour 5ème étage 90400 MEROUX / dpo@territoiredenergie90.fr

Article 6 – Désignation des gagnants

Les trois gagnants seront désignés par un jury composé de : Madame le Maire de Delle, l'adjointe à la culture, la directrice générale des services, le responsable événementiel et la responsable communication.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 7 – Dotations

Les lots sont attribués comme suit :

- 1er prix : Un bon cadeau « famille » pour une nuit aux Cabanes Grands Reflets à Joncherey, d'une valeur de 320€.
- 2e prix : Un abonnement à la saison culturelle Delle Animation, comprenant 2 places pour 4 grands spectacles / pièces de théâtre (Cabaret + 3 pièces) et un concert de jazz, d'une valeur de 150€.
- 3e prix : Un bon de 60€ à valoir dans un restaurant de Delle (au choix parmi : Datira Restaurant, L'Hostellerie des Remparts, Viyane, Café Restaurant de la Gare, La Brasserie du Faubourg).

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Article 8 – Responsabilités

La Ville de Delle se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours en cas de force majeure. Elle ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique indépendant de sa volonté.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 1 – Organisation

La mairie de Delle, 1 place François Mitterrand 90100 Delle, organise un concours photo gratuit et sans obligation d'achat, accessible via le réseau social Facebook.

Le concours est ouvert **du 27 juin au 9 juillet 2025. Les lots seront remis à l'occasion du Feu d'artifice le 13 juillet au stade des Fromentaux.**

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne résidant en France, âgée d'au moins 15 ans à la date de participation.

👉 Les participants (c'est-à-dire les personnes qui publient une photo en commentaire de la publication Facebook dédiée au concours, en indiquant leur nom) doivent impérativement être âgés de 15 ans minimum. Les participants mineurs (15 à 17 ans) doivent disposer de l'autorisation écrite de leurs représentants légaux, qui pourra être demandée à tout moment par les organisateurs.

👉 Les personnes apparaissant sur la photo peuvent être plus jeunes, à condition que leur représentant légal ait donné son autorisation pour la publication de leur image sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville de Delle.

Pour participer, chaque candidat doit impérativement :

- Être abonné à la page Facebook de la Ville de Delle
- Liker la publication Facebook annonçant le concours
- Commenter cette publication avec sa photo respectant le thème du concours
- Indiquer son nom dans le commentaire

Une seule participation par personne est autorisée. Une seule participation soit sur Instagram, soit sur Facebook.

Article 3 – Thème du concours

Le thème du concours est : 📷 « Se photographier avec les lettres géantes "Delle" disposées vers la Halle des 5 Fontaines. »

Les photos doivent être prises dans ce lieu, avec les lettres bien visibles. Toute photo ne respectant pas ce critère sera exclue du concours. Les clichés doivent également respecter les valeurs de la Ville de Delle et ne pas porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Article 4 – Autorisation et droits

En participant au concours, chaque participant accepte :

- Que sa photo puisse être publiée sur le site internet de la Ville de Delle et sur ses réseaux sociaux.
- Les termes du présent règlement.
- Le participant garantit qu'il dispose de l'accord de toutes les personnes figurant sur la photo (ou de leurs représentants légaux pour les mineurs) pour que leur image soit utilisée dans le cadre de ce concours.

Article 5 – Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours sont traitées par la Ville de Delle uniquement aux fins de gestion du concours et de communication des résultats.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant la mairie à l'adresse suivante :

Territoire d'énergie 90, 1 avenue de la gare TGV La Jonxion 1 / Tour 5e étage, 90400 MEROUX / dpo@territoiredenergie90.fr

Article 6 – Désignation des gagnants

Les trois gagnants seront désignés par un jury composé de : Madame le Maire de Delle, l'adjointe à la culture, la directrice générale des services, le responsable événementiel et la responsable communication.

Les décisions du jury sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Article 7 – Dotations

Les lots sont attribués comme suit :

- 1er prix : Un bon cadeau « famille » pour une nuit aux Cabanes Grands Reflets à Joncherey, d'une valeur de 320€
- 2e prix : Un abonnement à la saison culturelle Delle Animation, comprenant 2 places pour 4 grands spectacles / pièces de théâtre (Cabaret + 3 pièces) et un concert de jazz, d'une valeur de 150€
- 3e prix : Un bon de 60€ à valoir dans un restaurant de Delle (au choix parmi : Datira Restaurant, L'Hostellerie des Remparts, Viyane, Café Restaurant de la Gare, La Brasserie du Faubourg)
- Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Article 8 – Responsabilités

La Ville de Delle se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours en cas de force majeure. Elle ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique indépendant de sa volonté.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.